



REGLEMENT EDITION 2023 ET DEROULEMENT

Date de la manifestation : mercredi 27 Mai 2023

EDITION 2023 ET DEROULEMENT

Date de la manifestation : mercredi 27 Mai 2023

Ouverture des inscriptions : 1 Février 2023

Clôture des inscriptions : 31 Mars 2023

Date butoir pour la remise des documents obligatoires d'engagement : lors de la réunion du début du mois de mai. (Liste de 26 relayeurs avec certificats médicaux et certificat d'appartenance).

La liste finalisée avec les 21 relayeurs bien positionnés est exigée 36h00 avant le départ (**soit le 25 mai, 12h00**). Les fichiers comportant des modifications reçus au-delà de cette deadline ne seront pas pris en compte.

Ville de départ : PETIT BOURG

Lieu : Devant la Mairie

6h30 : Départ des équipes handisport (*celles qui le souhaitent*)

7h00 : Départ des autres équipes

Ville d'arrivée PORT- LOUIS

Lieu : Entrée du Port de pêche (bvd Achille René Boisneuf)

Aux environs de 10h30 : Premières arrivées

Inscription de la relayeuse du départ

Lieu : Mairie de Petit Bourg

Début des inscriptions : 5h45, Esplanade face Hôtel de ville

Chaque relayeur doit se présenter obligatoirement avec la copie de sa pièce d'identité. Il lui sera remis un dossard, le bâton relais et son bracelet. **Il devra être muni également et obligatoirement d'un dispositif lumineux clignotant.**

Attention : N'oubliez pas vos épingles d'attache

Clôture des inscriptions : 6h45

Sans la pièce d'identité et du dispositif clignotant, le relayeur ne prendra pas le départ et l'équipe sera pénalisée de 30 min et le bâton relais sera remis au point suivant au représentant de l'équipe par un membre de l'Organisation

VOITURES OFFICIELLES

Elles doivent être positionnées à 5h30 à l'un des emplacements prévus, en fonction du tirage au sort :

- *Ils seront précisés ultérieurement.*

Formalités administratives

- Signature de la feuille d'émargement par le représentant de l'équipe (ou son remplaçant officiel) et du contrôleur embarqué
- Remise du macaron officiel au représentant de l'équipe (*ou à son remplaçant officiel*) après vérification de l'immatriculation du véhicule.
- Remise de la fiche de suivi au contrôleur embarqué

Fin des formalités : 6h45 précises

Pour toute absence de la voiture officielle et /ou du contrôleur embarqué, une pénalité de 30 min sera appliquée.

Pour tout retard au départ de la manifestation, l'équipe sera pénalisée de 30 min et le relayeur prendra le bâton au prochain point en dernière position.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- La distance à parcourir : 62,5 km soit 3 kms approximativement par relayeur
- L'épreuve comporte 21 relais ; aucun relayeur ne peut courir plus d'un relais.

- L'Organisation détermine les points de passage des relais. Leur emplacement peut varier légèrement en fonction des recommandations des organismes officiels pour des raisons de sécurité ou autres aléas.
- Constitution et le rôle de chaque membre de l'équipe : cf. site du R.I.E
- Toute équipe engagée doit accueillir et doit prendre en charge dans sa voiture officielle, le contrôleur embarqué d'une équipe adverse. La désignation s'effectue par tirage au sort.
- La remise du dossier complet de l'équipe se fait obligatoirement lors de la réunion du début mai. 26 noms de relayeurs peuvent figurer sur cette liste. Les certificats médicaux devront obligatoirement être joint. **Le dossier complet comprend le certificat d'appartenance, la liste des 26 relayeurs maximum ainsi que leurs certificats médicaux.**
- Défection d'une équipe : cf. Art.7 du Règlement Général
- Le relayeur doit être en place à son point relais, au moins 30 minutes avant l'horaire prévisionnel de passage. Lors des contrôles de départ sur le point relais, le juge lui remettra son matériel (dossard et bracelet). Par contre, le bracelet lui sera enlevé au point relais suivant par les juges.
- Tout relayeur se trouvant à un point autre que celui désigné par son équipe, ne peut prendre le départ. Le bâton relais sera récupéré par le juge au point relais et remis au contrôleur embarqué qui suit ladite équipe, tout en gardant sa même place.
- Les trois remplaçants ne peuvent être utilisés qu'en cas de forfait d'un titulaire et le remplacement doit intervenir **72 heures minimum avant le départ de l'épreuve**
- Dans la limite du nombre imposé, une femme doit obligatoirement remplacer une femme. Aucun remplacement n'est autorisé, le jour de la manifestation.
- En cas de relayeur absent sur son point relais, l'équipe sera pénalisée de 30 min.
- Il appartient à chaque équipe de veiller au bon positionnement au ravitaillement de ses relayeurs
- Des packs d'eau sont offerts par une entreprise partenaire, ils seront à récupérer une semaine avant la manifestation. Le lieu et la date de mise à disposition seront communiqués en temps utile par l'Organisation.
- Tout relayeur, sur décision de l'assistance médicale, « pourra être stoppé ». Le bâton sera récupéré par l'assistant médical (à moto) et remis au juge du point relais suivant. Aucune pénalité ne sera appliquée. L'équipe pourra continuer son parcours en gardant sa place initiale.
- Les membres de l'Organisation portant une chasuble sont chargés de veiller au bon déroulement de la manifestation dans le strict respect du règlement.
- Les Renforts désignés par les équipes et placés aux points désignés par l'Organisation doivent impérativement émarger la fiche de présence.
- Chaque équipe doit suivre son relayeur, ceci sans gêner la progression des autres relayeurs.
- En cas de défection du Contrôleur embarqué ou de l'un des Renforts placés sur les points désignés par l'Organisation, l'équipe devra désigner un remplaçant, avant le départ de la manifestation, sous peine d'une pénalité de 30 min.
- **Port obligatoire par le relayeur d'un dispositif lumineux clignotant. Le feu clignotant doit être visible de dos ou à l'arrière du relayeur.**

1 Les interdictions du relayeur (liste non exhaustive)

- Les oreillettes,
- Le casque audio
- Le non-respect du code de la route

Le relayeur surpris par l'Organisation à braver ces interdictions sera immédiatement stoppé, avec **30 mn de pénalité**.

1 Les interdictions / fraudes/ infractions de l'équipe (liste non exhaustive)

- Un bus de plus de 20 places dans la caravane,
- Le relayeur ne doit bénéficier d'aucune aide particulière, sauf pour le désaltérer
- Aucun cycliste, aucun motard, aucun coureur à pied ne sera toléré à son niveau
- L'équipe ne doit en aucun cas, embarquer son relayeur et ceci quel que soit le moyen de transport
- Aucun remplacement le jour de la manifestation
- Lancement d'objets publicitaires aux abords des routes
- Les insultes et comportements agressifs
- Pas plus d'une voiture officielle par équipe
- La reproduction des documents officiels (*macaron ou autres*)
- Les passagers ne doivent en aucun cas, s'asseoir sur le rebord des portières des véhicules
- Le non-respect manifeste du code de la route

L'équipe fautive et repérée par l'Organisation (*juges à moto en particulier*) écoperà soit d'une pénalité de 30 min, soit d'une disqualification selon la gravité de la faute commise. La faute sera notifiée verbalement à l'équipe (*responsable d'équipe dans sa voiture suiveuse officielle*) et puis au PC pour application immédiate.

Mise à jour : Janvier 2023